

## CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL

### SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2015

**Présents** : M. CHAVANNE – P. CORTEY - C. IMBERT – C. SERVANTON - D. DEVUN - M.A. MARTINEZ – C. BERGEON – A. LAGRANGE - R. ABRAS – A. GACON - S. BERCET-SERVANTON - T. CHALANCON – C. PENARD – G. CHARDIGNY – F. PETRE - N. BERTRAND - M. TARDY-FOLLEAS – C. REBATTU - S. BONNIER - J.M. BARSOTTI - G. COMITRE

**Absents ayant donné pouvoir** : T. MARSANNE à C. IMBERT - N. URBANIAK à F. PETRE - L. HUYNH à G. CHARDIGNY - C. FAUVET à C. PENARD - D. MONIER à M.A. MARTINEZ - M. MATHIAS à M. TARDY-FOLLEAS

**Absents** : M. PAGAT - S. THINET

**Secrétaire de la séance** : A. GACON

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

#### 1. FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires du budget général et du service de l'eau pour 2015, suivant les documents joints à la présente note de synthèse.

Mme Servanton, adjointe aux finances présente le DOB de l'eau et donne lecture du document.

M. le Maire complète : le conseil de décembre a voté le prix de l'eau à +1 %, soit 2,28 euros HT/m<sup>3</sup>.

Mme Servanton : malgré l'augmentation du prix de l'eau, le résultat 2014 est inférieur à celui de 2013.

M. Bonnier : pourquoi les recettes s'élèvent-elles à 718 000 euros ? le CA prévisionnel 2014 est supérieur à 2013 alors que les volumes d'eau sont à la baisse. Qu'est ce que cela représente?

M. le Maire : c'est l'ensemble des recettes de fonctionnement, cela ne concerne pas que les ventes.

M. Bonnier : on n'était pas d'accord pour une augmentation de 1% car elle dépasse l'inflation, le résultat cumulé est à la hausse, et on a calculé un budget avec un taux de rendement à 80%. Vous annoncez un taux à 89%, il faut arrêter de se faire peur.

M. le Maire : lors du dernier conseil le 17/12, on ne connaissait pas le taux de rendement. On s'est basé sur un rendement moyen par obligation prudentielle.

M. Bonnier : on aurait pu se baser sur 2013. On doit aller vers les mêmes paramètres.

M. le Maire : le service de l'eau poursuit la politique de désendettement. On rendra le budget de l'eau avec un bon état financier. En 2011, on a remonté la compétence assainissement. On fait converger les prix. En faisant une proposition à 2,28 euros, on a un prix raisonnable.

M. Bonnier : les usagers n'ont pas vu leur facture augmenter de 1,60 euros mais bien plus.

M. le Maire : Il faut avoir une vérité des prix, on maintient un certain nombre d'investissements, on ne souhaite pas avoir un recours à l'emprunt. Suite à la relève, on peut aussi avoir d'autres problématiques, la loi nous impose de restituer la moitié de la consommation basée sur les 3 dernières années, soit 1 400 € pour les dossiers déjà traités.

M. Devun : nous avons essayé d'adopter une attitude prudente, et ce sera la cas tout le long du mandat. Quand on réalise 79 % de rendement et qu'on construit le budget, on est alarmiste. L'opposition avait dit qu'il fallait augmenter l'eau de façon importante en 2013 sur les 5 années qui viennent. Il faut tenir une conduite constante.

M. Bonnier : en effet, j'ai dit que ce budget de l'eau était un budget très compliqué. Mais à cette époque, on était contraint d'augmenter les budgets. Aujourd'hui, on voit des marges de manoeuvre qui se dégagent.

M. le Maire : on n'est pas dans une logique de redistribution, mais dans une logique prudentielle. 1 % d'augmentation représentent 5 000 euros, les fuites représentent 3 200 euros. De plus nous avons une volonté politique de se désendetter.

Mme Servanton : le remboursement en capital est obligatoire et représente 128 000 euros.

M. Barsotti : le prix a augmenté de 4 % en 2 ans. Quand on va transférer, on sera encore les bons élèves. Quand on a transféré la station d'épuration, on n'a rien gagné. C'est bien de désendetter mais on aurait pu faire profiter aux saint-jeandais toute de suite.

M. le Maire : c'est une mauvaise analyse.

M. Devun : pour atteindre le point de convergence tarifaire, on ne sera pas pénalisé. Il donne l'exemple des ordures ménagères

M. le Maire : le prix des ordures ménagères est en train de baisser. Les critères de convergence devaient prendre 12 ans.

M. Devun : sur l'assainissement, on est sur le prix moyen.

M. Abras : il n'y a pas que l'eau qui va être transféré à SEM. On va aussi transférer l'urbanisme, la voirie. On ne va pas dire qu'on ne goudronnera pas les routes parce qu'on a transféré la compétence. SEM, c'est nous. Il est beaucoup plus simple d'augmenter au fur à mesure que de marquer des paliers.

M. le Maire : lit la carte du SIDEFU, un certain nombre de communes (Saint-Jean-Bonnefonds en fait partie) sont celles qui ont le prix de l'eau le plus bas.

Mme Tardy : les taxes sont différentes.

M. le Maire : ici c'est le prix moyen pondéré, avec les taxes comprises, avec la prime fixe.

M. Bonnier : le prix de convergence payé sera le prix moyen, on l'a vécu pour l'assainissement. Reprenez vos factures avant la remontée de compétences.

M. le Maire : on essaie d'atténuer l'effort avec un prix de m3 acceptable.

M. Bonnier : dit qu'il ne comprend pas cette logique, on devrait faire des économies d'échelle.

M. le Maire : on ne voudrait pas qu'on reproche à St-Jean ce qu'on reproche à SEM.

**Le débat est clos. Il ne donne pas lieu à vote.**

Mme Servanton présente le DOB du budget général et donne lecture du document.

M. le Maire : suite au départ de personnel du responsable bâtiment, on a réorganisé le service, les responsabilités qu'il exerçait sont réparties. On prend également en compte des futures remontées de compétence.

Lors du DOB du SIVU, on a considéré que la participation de chaque commune pouvait être diminuée compte tenu de nouvelles données pour les emprunts par exemple, on arrive donc à 105 000 euros / commune pour 2015.

Mme Tardy : on parle de la péréquation verticale, est-on toujours considéré comme commune pauvre ?

M. le Maire : oui même avec les nouvelles constructions, on profitera toujours de la péréquation, on peut comparer notre budget avec celui de la Talaudière. Nous avons une grande différence sur la taxe provenant des entreprises, sur l'attribution de compensation.

Mme Rebattu aborde le sujet de la construction du Pôle du Fay.

M. Devun : on a fait l'engagement de la salle festive car on pouvait le faire

M. le Maire : on peut compter 18 week-end par an à Jean Tardy pour des fêtes qui ne sont pas sportives. La construction de ce Pôle est assumée. Cette position est celle des anciens élus et des nouveaux élus.

M. Bonnier : aujourd'hui on va avoir des recettes qui vont stagner et les dépenses augmenter. On est contraint avec une épargne nette presque à zéro. Est-ce que vous êtes allés assez loin dans la baisse des dépenses ? Est-ce que vous prévoyez pour les autres années pour les impôts ? Y aura t il un effet de rattrapage? La baisse des charges n'est pas assez significative.

M. le Maire : certains charges vont baisser mais d'autres charges comme le temps Peillon vont augmenter. Il était calculé en 2014 pour 4 mois, sur 2015 ce sera sur 12 mois, soit 80 000 euros de charges supplémentaires.

M. Bonnier : comment allez-vous faire ? Je ne suis pas convaincu. Lorsque j'ai abordé le non remplacement des agents à la retraite, M. Abras a dit que le personnel n'était pas une variable d'ajustement.

M. Devun : quand on investit, on fait quelques concessions pendant quelques temps. Le Pôle du Fay était un besoin. On ne va pas remettre en question cette 3ème salle, elle est assumée.

M. le Maire : j'avais dit qu'il y avait très peu de départ à la retraite, quand le responsable bâtiment part en retraite, on en a profité pour réorganiser globalement les services techniques.

M. Bonnier : je n'ai jamais dit qu'on devait supprimer des postes. Le poste salaires est le plus gros postes dans les budgets, il faut accepter cette démarche. Je suis content d'apprendre cette réorganisation.

Mme Martinez : les bases correspondent aux valeurs locatives de 1970 qui sont obsolètes. Ces bases ont besoin d'être actualisées et revalorisées. Pour chaque local d'habitation, la valeur est actualisée par un coefficient de 1,68, ensuite on applique un coefficient d'actualisation 0,9. Ces deux coefficients sont cumulés.

M. le Maire : on est confronté à un certain nombre d'augmentation de dépenses. Pour baisser les charges de fonctionnement, on a réalisé un travail d'optimisation sur nos tarifs d'énergie. On travaille à la renégociation de la dette, sur la vente de biens, sur les achats de produits, sur les économies d'énergie, sur le marché des

TAP, sur la globalisation des 2 marchés des crèches, sur la globalisation des marchés de l'ASLH et des TAP. Enfin, nous travaillons sur la renégociation du pacte financier avec SEM. Tous les champs d'intervention sont recherchés.

M. Barsotti : entre 2011 et 2014, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3 %, les dépenses de 16 %, comment allez-vous faire si vous continuez dans cette décadence?

M. Bonnier : il faudra 8 points d'impôts pour compenser la perte de revenus.

M. Barsotti : les charges de personnel ont trop augmentés. Comment allez-vous faire avec le personnel? Vous allez supprimer du travail aux entreprises pour faire réaliser plus de travail au personnel, sans charges supplémentaires?

M. le Maire : on s'aperçoit que lorsqu'on fait des travaux en interne, on les valorise en travaux en régie, ce qui permet de récupérer du FCTVA.

Mme Servanton : cette démarche comptable va être lourde à monter. Cela ne concerne que les travaux améliorant le patrimoine.

M. le Maire : il y a un certain nombre de charges qui nous impacte même à effectif constant, par exemple la revalorisation des catégorie C. On est obligé d'appliquer ces nouvelles charges mais il est normal de revaloriser leurs salaires. Beaucoup de salaires sont en dessous du SMIC dans la fonction publique territoriale.

Nous avons une piste supplémentaire sur les certificats d'économies d'énergie pour nos recettes.

M. Abras : il s'agit d'un mécanisme financier mis en place par l'Etat, pour que les producteurs et fournisseurs d'énergie soient obligés les consommateurs à faire des économies d'énergie. Les kwateurs économisés sont valorisés. Nous l'avons mis en place avec l'isolation des combles. On a changé la chaudière de la mairie. On va nous donner 4 000 euros. En isolant les combles, on diminue les déperditions, on économise 15%. On va essayer de mettre en place un cercle vertueux. On va essayer d'avoir des idées innovantes.

M. Barsotti : demande des explications sur le calcul des CEE et remet en question l'opération sur l'isolation des combles. Il demandera à voir les devis et les factures.

M. le Maire met un terme à la discussion et ne souhaite pas qu'on remette en cause le travail des entreprises et des élus.

**Ce débat ne donne pas lieu à vote.**

## **2. FINANCES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 – MANDATEMENT DU QUART DES CREDITS 2014 – BUDGET GENERAL ET SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, le mandatement sur le budget primitif 2015, dans la limite des montants des enveloppes ci-dessus, des factures d'investissement qui viendraient à lui être présentées avant la date limite fixée pour l'adoption du budget primitif 2015, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 15 avril 2015 :

– **Budget Général de la Commune :**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2014 (hors chapitre 16 et autorisation de programme) : 1 169 455,13 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 292 363,78 € (25% x 1 169 455,13 €).

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21, 23, et 27 à hauteur de **292 363,78 €**.

– **Budget du service de l'Eau :**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2014 (hors chapitre 16) : 214 421,44 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 53 605,36 € (25% x 214 421,44 €).

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21, et 23 à hauteur de **53 605,36 €**.

**Vote : unanimité**

### 3. FINANCES – SUBVENTION AU COLLEGE ARISTIDE BRIAND

M. le Maire présente le projet « Mannahatta » des 22 élèves de 4ème de la section européenne du collège Aristide Briand de Terrenoire.

Ce projet, initié en 2012 et mené avec les élèves tout au long de l'année scolaire 2014-2015, consiste en l'étude de la thématique des migrations et de la découverte d'une culture dans une étude comparative d'une ville symbole : New York et d'un quartier : Terrenoire.

Un séjour en familles d'accueil à New York est prévu du 6 au 11 avril 2015 comme aboutissement de ce projet.

Pour le rendre réalisable, les élèves et leurs parents ont organisés un certain nombre d'actions pour récolter des fonds. Cependant, ces actions ne couvrent pas à elles seules le coût du voyage qui s'élève à 1850 € par famille.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros au collège Aristide Briand pour soutenir le projet « Mannahatta ».

Mme Tardy : combien d'enfants Saint-jeandaires sont concernés par ce projet?

Mme Cortey : 16

M. Bonnier : ce projet est démesuré.

Mme Cortey : le projet pédagogique a été travaillé avec les professeurs. Dans la mesure où ce projet suscite l'accord de tous, nous n'avons rien à dire de plus.

**Vote : unanimité**

### 4. URBANISME – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme Martinez rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 26/03/2004, modification et révisions simplifiées le 12/05/2006, révisions simplifiées n° 2 le 10/09/2010, modification simplifiée le 07/09/2012, modification n° 2 le 08/11/2013.

Il présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du PLU, notamment pour redéfinir l'affectation des sols et l'organisation de l'espace, mais aussi pour fixer des orientations en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le projet de délibération détaillant les principaux objectifs de cette révision est joint à la présente note de synthèse.

Mme Martinez reprend les objectifs de la révision du PLU.

Mme Tardy : quel est le timing de cette révision?

Mme Martinez : le PLU sera validé au bout de 3 ans, on peut prévoir 30 réunions pour la 1ère année.

Mme Tardy : la population sera-t-elle tenue au courant de l'avancée des travaux et pourra-t-elle consulter les documents ?

Mme Martinez : il y aura par exemple une réunion avec le monde agricole. Le travail se fera en commission.

M. le Maire : le travail va être fait en commission avec Epures. Ensuite, on avancera sur les parcelles. Il faudra mettre en comptabilité notre carte avec le PPRM, on compte 46 % des zones impactées. On regarde actuellement l'impact parcelle par parcelle.

Services : la concertation avec le public est prévue, l'année 2015 sera une année d'études.

M. Bonnier : on note que vous fixez les objectifs communaux de construction de logements à 240 sur 6 ans dont 78 logements sociaux, cela représente donc + 32 % de la progression de logements.

M. le Maire : c'est le PLH de SEM qui a fixé ces objectifs. Il y a des choses qui évoluent sur les logements sociaux avec des demandes des organismes sociaux de vendre, cela va baisser le pourcentage. On a décidé de rester dans un niveau conforme à la réglementation sur les logements sociaux mais ne pas aller au delà. On va descendre à 21,5%. Dans notre plan de mandat, on a souhaité aussi favoriser le parcours résidentiel des ménages par exemple avec Bâtir et Loger, rue des Aubépines.

M. Bonnier : il est prévu 48 logements en accession abordable.

M. le Maire : c'est autre chose, il faut trouver des petits terrains.

M. Bonnier : pourquoi SEM impose-t-elle ces chiffres?

M. le Maire : nous devons mettre notre PLU en compatibilité avec le PLH.

M. Comitré : est-ce que l'accession sociale à la propriété est comptabilisé dans les logements sociaux ?

M. le Maire : oui, par exemple pour la rue des aubépines

Mme Rebattu : pour l'échéance 2016, est-ce que le chiffre doit être atteint ?

M. le Maire : oui, mais on ne fait pas un comptage par an. On rénove notre PLU, on ne le rénove pas que pour cet objectif du PLH. Avec le nouveau PLU, on repart sur une perspective de 10 ans. Nous devons prendre en compte les risques miniers. Certains projets sont déjà entravés. Il faut respecter la loi, mais on essaiera d'adapter les choses et que cela soit économiquement viables.

**Vote : unanimité**

## **5. URBANISME – EPURES - CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017 ET AVENANT ANNUEL**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver une convention pluriannuelle ainsi qu'un avenant annuel avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures.

Il rappelle le rôle de l'Agence d'urbanisme dont la commune est adhérente, et explique que le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme, dans le cadre des missions définies par l'article L121-3 du Code de l'urbanisme, définit et approuve chaque année un programme partenarial d'activités mutualisé, pour lequel il sollicite de ses différents membres, une subvention.

L'objet de la convention et de son avenant est de définir le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention de la Commune a été déterminé en fonction du programme tel que défini ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la convention et son avenant et indique que la subvention de la Commune à l'Agence d'urbanisme, s'élève à 11 000 € pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pluriannuelle avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, d'approuver l'avenant annuel et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Mme Martinez précise que Saint-Etienne Métropole prend 50 % du coût de l'étude à sa charge.

**Vote : unanimité**

## **6. PERSONNEL – CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE - DÉLÉGATION POUR LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT GROUPE OUVERT À ADHÉSION FACULTATIVE AUPRÈS D'UNE ASSURANCE AGRÉÉE, QUI COUVRE LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES AGENTS**

M. le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Il est donc proposé au Conseil municipal de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et de se réserver la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité paternité adoption

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Accident du travail, maladie grave, maternité paternité adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2016.
- Régime du contrat : capitalisation.

**Vote : unanimité**

## INFORMATIONS

### - SDAGE / PGRI : consultation sur l'eau du 19/12/2014 au 18/06/2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, du 19/12/2014 au 18/06/2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures associés, et sur le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Ces documents ainsi que les questionnaires sont disponibles sur deux sites internet :

- [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)
- [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)

## DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Décision n°2014-32 : Contrat conclu avec le Théâtre Bascule pour cinq représentations du spectacle « Jingle », le 4 février 2015 à 10h, le 5 février 2015 à 10h et 14h, le 6 février 2015 à 9h et 10h30, salle de la Trame, pour un montant de 5181,60 euros TTC.
- Décision n°2014-33 : Contrat de prêt avec la Banque Postale, d'un montant global de 535000 euros, pour financer les investissements du budget général et ceux du service de l'eau.
- Décision n°2014-34 : Conventions avec Véronique Vernet et Annick Picchio pour leur résidence à la Maison du Passementier de novembre 2014 à mars 2015, pour un montant de 3800 euros.
- Décision n°2015-01 : Tarifs spécifiques des droits d'entrée à la Maison du Passementier dans le cadre des OFF de la Biennale du Design : 2 € pour l'exposition et 5 € pour les ateliers créatifs et les rencontres avec les artistes.
- Décision n°2015-02 : Location à Monsieur Guy MOREL, gérant de la société M.T.P, à compter du 1er janvier 2015 pour une durée d'un an, d'un terrain propriété de la commune situé rue du Puits du Fay, à Saint-Jean-Bonnefonds, pour un montant de 2000 euros HT.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

**Prochain Conseil municipal : Vendredi 27 mars à 19h**